

## **SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2019**

En l'an deux mille dix-neuf ce dix-huitième jour du mois de février, en la salle publique de l'hôtel de ville sise au 180, rue de Monseigneur-Panet à Nicolet, le conseil municipal de la Ville de Nicolet s'est réuni pour tenir une séance **EXTRAORDINAIRE** où il y avait QUORUM.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Madame France Trudel	Monsieur Stéphane Biron
Madame Carolyne Aubin	Monsieur Michel Paradis
Madame Chantal McMahan	Monsieur Denis Jutras

Madame Geneviève Dubois, mairesse

ÉGALEMENT PRÉSENT :

Monsieur Pierre Genest, Greffier adjoint

La séance débute à 18 h 30

### **RÉSOLUTION n° 46-02-2019**                      **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Chantal McMahan

**APPUYÉ** par madame la conseillère France Trudel

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 février 2019, lequel comporte l'item suivant:

- Résolution pour l'adoption du règlement n° 391-2019 décrétant une dépense de 1 129 000\$ et un emprunt de 1 129 000\$ pour des travaux de modernisation des infrastructures de la Centrale de traitement de l'eau.

(ADOPTÉ)

### **RÉSOLUTION n° 47-02-2019**                      **ADOPTION DU RÈGLEMENT 391-2019**

CONSIDÉRANT QU'AVIS DE MOTION du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 11 février 2019 et que le projet de règlement a été présenté lors de la même séance;

CONSIDÉRANT QUE préalablement à son adoption, monsieur Pierre Genest, greffier adjoint, a expliqué l'objet du règlement et ses objectifs ainsi que son mode de financement;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS:

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Paradis

**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Stéphane Biron

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'approuver et d'adopter le règlement n° 391-2019 décrétant une dépense de 1 129 000\$ et un emprunt de 1 129 000\$ pour des travaux de modernisation des infrastructures de la Centrale de traitement de l'eau.

(ADOPTÉ)

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune

**RÉSOLUTION n° 48-02-2019                      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Carolyne Aubin

**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Denis Jutras

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'autoriser la levée de l'assemblée à 18h35.

(ADOPTÉ)

- Je, Geneviève Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.
- Je, Geneviève Dubois, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro \_\_\_\_\_, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Geneviève Dubois  
Mairesse

Pierre Genest  
Greffier adjoint